

248947

3982

LE COURS DE L'ESCAUT

DE LA MER JUSQU'A RUPELMONDE
AU XV^e SIÈCLE

PAR J. DENUCÉ

ARCHIVISTE DE LA VILLE D'ANVERS

" VERITAS „ RUB DES TANNERS, 21. — ANVERS

WATERBOUWKUNDIG LABORATORIUM
BIBLIOTEEK
3502
LABORATOIRE de RECHERCHES HYDRAULIQUES
BIBLIOTHÈQUE

LE COURS DE L'ESCAUT
DE LA MER JUSQU'A RUPELMONDE
au XV^e Siècle

LE COURS DE L'ESCAUT

DE LA MER JUSQU'A RUPELMONDE
AU XV^e SIÈCLE

PAR J. DENUCÉ

ARCHIVISTE DE LA VILLE D'ANVERS

" VERITAS „ RUE DES TANNEURS, 21. — ANVERS

Le Cours de l'Escaut de la Mer jusqu'à Rupelmonde au XV^e Siècle

« Dans cette carte est figuré le cours de l'Escaut commençant vers Rupelmonde ». C'est en ces termes que débute la légende explicative de la grande et belle carte dont nous offrons, à l'occasion de l'Exposition de l'Escaut, la reproduction à tous ceux qui s'intéressent à notre vieux fleuve et à la région environnante.

La carte exposée appartient aux Archives de la ville d'Anvers. Elle se compose de dix pièces de parchemin coloré, d'une longueur totale de $5,46 \times 0,75$ m. La dernière partie à droite, mesurant à peu près 10 cm., avait été coupée dans le temps et retournée, afin de montrer le texte accompagnant la carte, mais de façon à cacher la représentation de l'Escaut à partir de Rupelmonde. Nous avons restauré la pièce dans son état primitif le mieux possible.

Nous ne sommes pas les premiers à attirer l'attention sur le vénérable document. Il y a presque cent ans, en 1828, Jan Frans Willems en fit paraître une réduction lithographique, à un neuvième de la grandeur naturelle, dans sa Revue *Mengelingen van Historisch-Vaderlandschen inhoud*, en même temps qu'un appel à tous les « connaisseurs des antiquités nationales » pour obtenir des renseignements concernant la carte. En 1830, comme dernier article du même périodique, Willems publia ses : *Aenteekeningen op de oude kaert van Zeeland*, avec une étude du comte F. De Bylandt sur les lieux remarquables qui s'y trouvent mentionnés. Malgré quelques leçons erronées et la suppression de certains noms, ce fut un commentaire et une reproduction dignes de tous éloges. Willems inséra la carte aussi dans son *Onderzoek naer den Oorsprong der Plaetselijke Namen te Antwerpen*, 1828. La pièce est restée pour ainsi dire inconnue aux auteurs qui se sont occupés de la Zélande et de l'Escaut (1). Il est surtout regrettable que les

(1) Mertens en Torfs la mentionnent simplement dans leur *Geschiedenis van Antwerpen*, III, p. 231, n. 1. De même, Génard, dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, Abbaye St. Michel p. XXXII. Dans *Anvers à travers les âges*, p. 50, Génard fournit une image assez fantaisiste du fragment d'Anvers, emprunté à notre carte, mais sans la citer.

éditeurs de l'excellent Atlas historique des Pays-Bas, *Geschiedkundige Atlas van Nederland*, n'aient pas eu connaissance du travail de Willems (1).

A Monsieur Dierckx, chef du service photographique attaché aux Archives d'Anvers, revient le mérite d'avoir pu photographier de façon parfaite le parchemin coloré et fortement ondulé.

Que notre reproduction puisse servir de matériel d'étude à des travaux ultérieurs sur l'Escaut ! Dans ce but, nous avons également ajouté le tableau comparé des noms de lieux qui se trouvent sur la carte et qui ne sont pas toujours d'une lecture facile. Ces noms, nous les avons mis en regard des termes correspondants sur les cartes d'Ortelius (première édition du *Theatrum*, 1570, de Blaeu (première édition de l'*Atlas*, 1635) et de la carte de la «Zélande en 1300» éditée de façon exemplaire par le Dr. A. A. Beekman dans l'Atlas historique des Pays-Bas, tome III. : *Zeeland*, 1921.

Notre carte sur parchemin est une copie « d'une autre sur papier, exhibée par le procureur-général de notre Archiduc Philippe, et en son nom comme prétendant contre ceux de Bergen avec leur adhérents comme défenseurs de l'autre côté, en matière de péage. Laquelle carte originale, avec le procès y relatif, est resté chez le greffier de Brabant. J'ai fait cette copie après sérieuse collation ; après l'avoir trouvée conforme à l'original, je l'ai soussignée de ma signature habituelle, le dernier jour de février de l'an 1504 ». La signature est introuvable. Serait-elle cachée sous la bordure noire qui entoure toute la pièce ?

Du texte ci-dessus, il découle que l'original de la carte avait été conservé chez le procureur-général de l'archiduc Philippe. Ce prince n'est autre que Philippe-le-Beau, qui fit sa Joyeuse Entrée à Anvers comme duc de Brabant, le 9 septembre 1494. Puisque la copie est datée de 1504, l'original doit être des années 1494 à 1504.

Nous avons été si heureux de retrouver cet original aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles (2).

Dans un état lamentable toutefois ! Les trois quarts du papier ont tellement souffert que, comme document pour le

(1) L'ont ignoré également *J. ab Utrecht Dresselhuis*, *De Provincie Zeeland in hare aloude gesteldheid*, dans : *Nieuwe Werken van het Zeeuwsch Gen. der Wet.*, I, 1839 ; et *Blanchard, la Flandre*, Paris, 1906.

(2) *Inventaire des Cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés aux Archives générales du Royaume*. Bruxelles, Hayez, 1848, p. 46, n. 351.

Bas-Escaut, il n'en reste pas grand'chose. Toute la partie supérieure, depuis l'île de Schouwen, a disparu. Les dimensions de la pièce en ont fatalement été réduites : 5,21×0,57 m.! Quelqu'un s'est ensuite occupé de découper dans la carte de petits morceaux, en forme de cœur souvent, et de les appliquer à d'autres endroits. Les derniers fragments, à partir de la vue d'Anvers, sont mieux conservés, bien qu'ils soient en partie effacés. Mais quelle différence, quelle supériorité de cette partie au fragment correspondant de la copie à Anvers ! Ici, la vue du grand port a un aspect beaucoup trop vétuste — par la faute uniquement du copiste ; car sur la pièce de Bruxelles, le panorama d'Anvers est tout ce qu'il y a d'original, de pittoresque et de moderne. La tour de la cathédrale, achevée de façon assez fantaisiste sur la copie, est représentée sur l'original comme elle doit avoir été à la fin du XVe siècle, c'est-à-dire loin d'être achevée. De même, l'église Ste Walburge, l'abbaye St Michel, la rade en général, ne sont presque pas à comparer sur les deux pièces. Enfin les habitations, les châteaux et les navires sont plus exactement dessinés sur l'original que sur la copie. Espérons qu'un jour, grâce à notre reproduction, l'exemplaire de Bruxelles puisse être restauré définitivement.

Ajoutons encore que, nous basant sur la configuration d'Anvers sur la copie, nous avons attribué au document une date beaucoup plus ancienne, antérieure même à la vue partielle de la ville de l'année 1420 (1). Un examen plus attentif fit connaître toutefois plusieurs facteurs qui plaident en faveur d'une date rapprochée de la fin du XVe siècle. Nous en énumérons quelques-uns ici :

1° la ville de Vere, île de Walcheren, ne fut fortifiée qu'en 1470 ; la carte montre déjà son enceinte fortifiée.

2° Rammekens, dans la même île, n'apparaît qu'en 1471, d'après Beekman, *Zeeland*, p. 36.

3° den Agger, Zuid-Beveland, n'est pas mentionné avant 1471 dans les comptes du Domfabriek, d'après Muller, *Bisdom Utrecht*, p. 149 (2).

4° « de Zweekke toeghedycet » ; cette ancienne voie navigable de Middelbourg à Anvers, à travers l'île de Zuid-Beveland, ne fut barrée qu'en 1474, d'après Beekman, p. 61 ; en 1840, d'après Mertens et Torfs, II., p. 330.

5° St Annalant, dans l'île de Tholen, ne fut endigué qu'en

(1) GENARD. *Inscriptions funéraires de l'abbaye St. Michel*, p. XXXIV. MERTENS en TORFS, III, p. 18. THIJS. *Historiek der straten van Antwerpen*, p. 656.

(2) Dans : *Geschiedkundige Atlas voor Nederland*, I. (1921).

1475, et n'est pas cité avant 1488 comme paroisse dans les comptes du Domfabriek ; d'après Muller, p. 163.

6° le château de Saaftinge, admirablement tracé, avait été construit par Maximilien d'Autriche en 1484, sur un promontoire dans cette région, dit Sanderus.

7° Calloo y est figuré avec un «blokhuis» presque démoli, rappelant la conquête de cet endroit par les Anversois, en 1485.

8° la ville de Flessingue n'y a pas encore son enceinte fortifiée ; celle-ci ne fut commencée qu'en 1489.

9° les villages de Vraendyc et Willemerkerke, dans le Braakman, ont leurs maisons dans l'eau jusqu'au toit, à la suite du terrible raz de marée de 1493 qui ravagea toute cette région ?

Nous arrivons donc presque à l'année de la Joyeuse Entrée de l'archiduc Philippe. Au point de vue pratique, la carte d'une contrée aussi changeante que les rives du Bas-Escaut ne pouvait pas être beaucoup plus ancienne si elle devait servir de pièce de conviction en 1504. Sur la copie, nous n'avons pas constaté des changements essentiels. Certains détails y ont plutôt été omis. Ainsi l'original de Bruxelles est seul à fournir les légendes suivantes : au nord-est de Gaternisse, en face de Sceltland, « hier scheyden beide de stroomen » (ici les deux fleuves se séparent) ; vis-à-vis de Cats, dans Noord-Beveland : « Deynde van de scelt » (la fin de l'Escaut) ; derrière le château de Beveren: Een cleyne Wacken daer die toerffscepe van Cazewele ende ter Veren (?) met hoog water naar Antwerpen comen » (un passage par où les bateaux à tourbe de Cazewele et de Vere (?) vont à marée haute à Anvers).

A quoi les deux cartes peuvent-elles avoir servi ? L'original fut produit, au cours d'un procès relatif au péage entre l'archiduc et les fermiers de Bergen-op-Zoom. La copie de 1504 aura été faite sans doute à propos d'un litige analogue. Des procès de ce genre étaient à l'ordre du jour depuis des siècles. On n'a qu'à parcourir les inventaires de nos privilèges (celui de Verachter pour Anvers, 1860), celui concernant l'Escaut au Privilegiekas d'Anvers, les dossiers volumineux du *Tolkamer* (Chambre du péage), fondé en 1451 dans le but de régler toutes questions litigieuses relatives aux péages (1).

Ce n'est pas sans motif que notre carte commence à Rupelmonde ; le fermier du péage flamand s'y tenait dans le fameux Wiel. Les Etats de Brabant avaient protesté à plusieurs reprises contre les agissements arbitraires e.a. du fermier Balthasar

(1) Les Archives d'Anvers possèdent plus de trente volumes et dossiers concernant le *Tolkamer*. Voir au sujet des péages sur l'Escaut en général MERTENS et TORFS, II, pp. 59-73.

de Schippere. Comme un nouveau Druon Antigon, il exigea de tous les bateaux qui passaient par là, un péage et droit de passage à sa guise, même sur des marchandises exemptes de péage. Quiconque refusa de payer, voyait son navire arrêté ; et cela en vertu d'une stipulation qu'il disait se trouver dans son contrat de fermage. « De pareils excès et exactions devraient être punis d'une façon publique et exemplaire » disait une des réclamations des trois États de Brabant de cette époque.

A côté du péage flamand, il y en eut plusieurs autres à payer par les navires qui venaient de la mer. Les principaux s'appelaient le Haringtol (péage du hareng), qui ne frappait pas seulement le hareng, mais une foule d'autres articles ; ensuite le grand Watertol, sur le Bas-Escaut.

Précisément en l'année 1504, nous assistons à la fin d'un procès plus que séculaire, relatif au grand Watertol, le péage sur la Honte ou Escaut occidental, nommé aussi le péage d'Irsikeroord. Il est donc permis de voir dans notre carte une pièce justificative ayant servi dans cette cause. C'était devant le Grand Conseil de Malines, la plus haute cour de justice des Pays-Bas, que comparurent les deux partis, c'est-à-dire les États de Brabant et la ville d'Anvers d'un côté, les fermiers du péage Zélandais et le fiscal grand-ducal de l'autre. Disons tout de suite que ceux de Brabant et d'Anvers perdirent le procès, et que les derniers furent sévèrement réprimandés ; qu'enfin le comte de Zélande fut raffermi dans son droit exclusif de pouvoir exiger le péage sur la Honte.

Les Archives d'Anvers possèdent une copie, comprenant soixante-douze pages, de la sentence ; et ce ne serait encore qu'un extrait de la pièce originale. Nous en reproduisons le commencement et la fin dans l'annexe de cette étude. Un important chapitre de l'histoire de l'Escaut et de sa juridiction s'y trouve relaté. Nous en citerons ici les points essentiels.

Dès le début, il est rappelé que sous le règne de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande et de Zélande (1400-1436), la Honte, à la suite de formidables inondations, devint si large et profonde que les navires étrangers préférèrent bientôt cette voie à celle de l'Escaut proprement dit, « fraudant » ainsi le péage d'Irsikeroort. Encore du vivant de la malheureuse comtesse, en 1434, un péage Zélandais fut également établi sur la Honte ; un bateau monterait la garde sur le fleuve. Pour la commodité des marchands, ce péage fut perçu à Anvers, au Werf, depuis l'année 1450, même lorsque des habitants de Middelbourg avaient pris le péage à ferme. Les Anversoises y virent cependant un

si grand obstacle à l'expansion de leur commerce qu'un beau matin, ils attaquèrent la garde de la Honte et la saccagèrent ; grâce à l'appui des Etats de Brabant, ils parvinrent à forcer la faible gouvernante, Marie de Bourgogne, à leur accorder la libre navigation sur la Honte, ainsi que quelques autres « nouveautés ».

En 1479, la princesse et son époux, Maximilien d'Autriche, se sentirent raffermis sur le trône ; ils n'hésitèrent pas de donner le péage sur la Honte à ferme à des gens de Middelbourg. Les autorités d'Anvers, dépitées, ne surent mieux faire que d'acheter, en 1486, le péage de la Honte à raison de 500 livres par an, et ainsi durant six années. De cette « libre navigation », nous possédons encore le privilège aux Archives, enfermé dans le « Privilegiekom ».

Mais l'archiduc Philippe, lors de sa Joyeuse Entrée à Louvain, en 1494, supprima cette autorisation, en donnant à nouveau le péage à ferme aux habitants de Flessingue, d'Arnhem, de Zoetelande, de Rammekens, de Vere, de Cats et de Valkenisse, tous noms qui ressortent distinctement sur notre carte. On recourut alors de nouveau aux moyens de violence : les Etats de Brabant, aidés par quelque 30 à 40 gens armés d'Anvers, firent assaillir les gardes des péages sur la Honte. Le fermier principal, âgé de quatre-vingts ans, fut blessé et très malmené ; d'autres furent littéralement pillés de tout et sept de ses hommes amenés prisonniers à Malines. Il y furent remis en liberté immédiatement, à l'exception d'un seul qui, de passage à Anvers, fut arrêté par ordre du margrave comme un vulgaire pirate et traité en conséquence.

Au cours du procès qui s'en suivit, les Etats de Brabant et ceux d'Anvers prétendirent que la Honte était une voie maritime libre et publique. Les fermiers du péage, soutenus par l'archiduc, réfutèrent facilement cette thèse. Les premiers voulurent alors faire passer la Honte pour un fleuve brabançon, appartenant au duc. D'où de nouvelles protestations : la Honte avait toujours été *le* fleuve de la Zélande ; le comte de Flandre avait le droit d'exercer sa justice le long seulement de la rive flamande, aussi loin qu'il pouvait entrer dans l'eau où que pouvait atteindre son épée ou le bâton justicier. (1) Le duc de Brabant, lui, d'après une sentence arbitrale de 1276, ne fut autorisé à s'approcher du fleuve à moins de six milles. Les An-

(1) Cette stipulation resta observée sous la République des Provinces-Unies, de sorte que la frontière méridionale de la Zélande coïncida depuis lors avec le rivage flamand du fleuve.

versois invoquèrent cependant la sentence de cette même année, prétendant que le comte de Zélande leur avait permis alors la navigation sur la Honte, libres de tous péages et droits.

Le procès traîna tellement en longueur que le contrat de ferme avec ceux de Middelbourg toucha à sa fin. Des fermiers de Bergen-op-Zoom reprirent la ferme en 1499. Et immédiatement, comme leurs prédécesseurs, ils établirent des gardes dans l'Escaut occidental, avec l'autorisation du comte. Une nouvelle plainte fut déposée par les États de Brabant.

Nous supposons que la carte, conservée aux Archives générales du Royaume, a servi dans les contestations et le procès qui suivirent alors. Le texte dit en effet que la carte fut exhibée par le procureur-général de l'archiduc Philippe... contre ceux de Berghen avec leurs adhérents comme défenseurs, en matière de péage ». Le port de Bergen-op-Zoom est figuré sur la carte avec un soin tout particulier ; on y distingue des lieux d'abordage, un canal, même un phare avec son banc. Juste en face, de l'autre côté du fleuve, s'élève le « tolhuis », la douane ou maison du péage, nettement tracée, fortifiée, entourée d'eau.

Le procès qui avait déjà duré plusieurs années, fut enfin terminé le 11 octobre 1504, en faveur du comte de Zélande, c'est-à-dire de l'archiduc. La sentence stipulait que « tout le monde » était obligé de payer péage au comte, en vertu du privilège impérial de 1195 qui autorisa ce prince à établir des bureaux de péage en Zélande. Les États de Brabant furent condamnés à payer les frais du procès ; ceux d'Anvers, en outre, pour abus de la force publique, durent apporter la somme de 800 florins Philippe, et l'huissier anversoïis fut relevé de ses fonctions.

Epilogue : un an après, le 10 novembre 1505, les États de Brabant rachetèrent le péage du comte de Zélande. (1)

La juridiction du Bas-Escaut ne subit plus de bien notables changements dans la suite. En 1507, le gênant péage du Hareng fut transporté de Calloo également à Anvers. (2) Dès lors, on peut dire que les navires étrangers qui remontaient le fleuve vers Anvers, ne rencontrèrent plus d'obstacles ; pour le grand port, c'était le début de sa période la plus brillante !

(1) *Chronyck van G. Bertrijn* : Anno 1505. Soo coghten die van Antwerpen den thol op den Hondt tegens hertogh Philippus, doen hij naer Spagnien wilde reysen, om 16000 Philippus guldens.

(2) Il n'y a pas de trace sur la carte d'une garde « a tout estandars et enseignes, armoyes des armes de nostre tresredouté seigneur ». Elle avait été sans doute détruite par les Anversoïis lors de leur victoire au Blokkersdijk, 1485.

Comme œuvre topographique, notre carte, et surtout la copie, présente les mêmes défauts que les pièces analogues de cette époque : manque de proportions, d'orientation ; pas de rose des vents, pas de petite flèche nord-sud même. Malgré l'apparence fantaisiste des courbes et lignes de côtes, on découvre cependant sans peine les contours du paysage tels qu'ils ont dû être au XVe siècle. L'intérêt général se concentre sur le cours inférieur de l'Escaut ; de façon claire, on a ici devant les yeux l'image du terrain perdu et gagné sur la mer, en Flandre comme dans l'archipel Zélandais, notamment le pays noyé de Saaftinge et de Beveland. Quelle animation sur l'eau et dans les îles, remplies de villages ! On y voit les types de navires les plus divers, depuis la petite barquette à rames jusqu'au gros bateau de guerre du XVe siècle. Malheureusement, les modèles de navires se prêtent mal à fixer la date d'un document cartographique. Les bateaux de l'Escaut ont très peu changé au cours des siècles ; ainsi les mêmes navires de guerre esquissés assez sommairement, surtout sur la copie (à Bruxelles le dessin est plus net), nous les retrouvons sur les sceaux de la ville d'Amsterdam du XVe siècle et sur la tympan de la maison des Bateliers à Gand, qui est de l'année 1531.

Terre et mer sont vues à vol d'oiseau, mais du Sud, c'est-à-dire, du côté de la Flandre, de sorte que la partie méridionale semble plus rapprochée et est la plus distincte. C'est pour ce motif que le château de Saaftinge, celui de Beveren, le Veer en face d'Anvers, le château de Rupelmonde donnent l'impression de vrais petits tableaux.

Près de la ville d'Anvers, derrière le Blokkersdijk, on remarque un grand espace de terrain, partagé en champs et en prairies, bordés d'arbres, mais sans une seule habitation. A droite, on voit Calloo, flanqué d'une construction en ruine : tout ce qui resta probablement du « blokhuis », érigé par les Flamands de Gand et de Bruges, pourvu de soixante pièces d'artillerie, dans le but d'entraver la libre navigation sur l'Escaut. Incident dramatique dans la lutte économique entre Bruges et Anvers ! Le 23 avril 1485, à la fête de St. Georges, le fameux « blokhuis » fut pris d'assaut par les Anversois, les occupants passèrent par les armes, les canons furent trainés en triomphe à Anvers et quarante-neuf navires de commerce délivrés de l'ennemi. Cette victoire fut commémorée à Anvers durant de longues années par une procession et des fêtes, jusqu'au siècle dernier même ; ce fut l'origine de notre kermesse de St. Georges.

Quant aux proportions, la partie la moins satisfaisante de la carte est sans doute le fragment d'Anvers au Rupel : ceci

soit dit surtout de la copie. Le village de Burcht est situé ici en face d'Anvers. Un peu plus loin, on se trouve déjà devant le château de Rupelmonde. L'auteur de la carte, il est manifeste, n'a pas voulu fournir une œuvre strictement topographique, mais une image plutôt schématique de l'Escaut avec les localités qui, au point de vue juridique, avaient de l'importance.

Avant de terminer cet aperçu sommaire, nous ne pouvons nous empêcher de mentionner, comme pendant à notre Cours de l'Escaut, une pièce encore moins connue quoique du plus grand intérêt pour l'étude du Bas-Escaut, notamment la vue panoramique de la Zélande, ou plutôt de l'île de Walcheren, longue de dix mètres, conservée au Musée Plantin-Moretus. Nous en donnons une description succincte dans l'*Annexe*. La carte des Archives générales du Royaume et sa copie à Anvers, sont toutefois plus anciennes d'un demi-siècle ; c'est à ce titre qu'ils sont d'une valeur inestimable pour l'étude des événements historiques et des changements géographiques survenus dans les régions le long de l'Escaut au XVe siècle.

Tableau comparé des Noms de Lieu

	Cours de l'Escaut XV ^e siècle	Ortelius 1570	Blaeu 1635	La Zélande en 1300
I.	(1) Dlant van Walcheren	Walcheren	Walcheren	Walgheren
	De Cape			
	Wescappel	Westcapelle	Westcappel	Westcapel
	Oescappel	Oostcappelle	Oostcappel	Oestcappel
	Coukerke		Coudekercke	Coudekerck
	Soute-Lande	Souttelande	Soutelande	Soutenlande
	Duxhooke			Dyxhoec
	Soetendale	Suetedael		Soetendaele
	Sinte Aechten Kercke		S. Aechtekerck	Alardskerck (?)
	Vlissingen	Vlissingen	Vlissingen	Vlissinghe
	Onser Vrouwen Poldere	Onser vrouwe polder	Onsen Vrouwen Polder	
	Middelborch	Middelburch	Middelburg	Middelburgh
	Ter veeren	Veere	Vere	Kampveer
	Te Mortieren	Mortier	Mortier	Mortier
	Rammenekens		Rammekens	Rammekens
	Welsinghen	Welsingen	Welsinghe	Welsinghe
	Armueden	Armuijden	Armuyden	Arnemuden
	Blochuys	Blockhuijs		
	Een zee geheeten melza (2)			
	De Weelinghe	Wielinge	De Wielinge	Wielinghe
	De honte	Honte	Den Hont	Honte
	Vlaenderen	Vlaenderen	Flandria	Vlaenderen
	heyst	Heijst	Heyst	Heyst
	Sint annen		S. Anne ter Muyse	Mude
	Ten hoecke	Houcke	Hoecke	Houcke
	het cleyn casteel (3)			
	Tzwyn		't Zwyn	Zwin
	Waterduynen	(Waterduynen, éd. 1590)		
	Casant	Cadsant	Cadsand	Casant
	Ter sluys (4)	Sluys	Sluys	Lamminsvliet
	Tzwertegat		Zwarte Gat	Swarte Gat
	Slypendam		Slypendam	Slipendamme
	Vulpen	Wulpen	Wulpen	Wulpen
	Den Vloer		Vloer	Vloer
	Den naghel		(Natgat?)	
	Cocxzijden	Coxie	Koxye	Coxyde
	Aerdenboch	Ardenborch	Aerdenborch	Ardenburgh
	Oestborch	Oostborch	Oostborch	Oostburgh
	Ter grouwen	Ter grouwen	't Land van Groede	Groede
	Ter nuwerhaven	Ter nieuwer haven	Nieuwerhavense Gat	
	hennevetens			
	Sinte lauwereys		S. Laureyns	St. Laureyns
	Te weerhoecke			
	Sint Ians	S. Ians ten armen	S. Ians ten Armen	
	Gaternisse	Gratenesse	Gaternesse	Gaternisse
	Crakelant			
	Westerscouwen	Westenscouwen	West Schouwen	Scouden
	Den roompot	Roompot	Room Pot	
II.	De trent vliet			

(1) Les chiffres romains indiquent les fragments de la carte.

(2) Ou Nielza, pour "Nieuwe Zand", banc de sable dans la mer du Nord, à l'ouest de l'île de Schouwen.

(3) Construit en 1385 contre les ennemis du côté de la mer, surtout les Anglais.

(4) "De Stat Sluys", sur l'original à Bruxelles.

Sceltlant			
Biervliet	Biervliet	Biervliet	Biervliet
Ter borch	Burcht	Burcht	Burch
Hamstede	Haemstede	Haemstede	Haemstede
rennisse	Rensse	Rensse	Rensse
Scharendijck (1)			
Dlant van scouwen bevesterseelt	Scouwen	Schouwen	Westendeel van Scouden
bruwershavene	Brouwershaven	Brouwershaven	Brouwershaven
bombenede	Bommenee	Bommene	Bommene
quai may (2)	Maije	Mayen gat	(Sonnemaer?)
dressgher	Dreischer	Dreischer	Dreischer
bellaert			
Ziericzee	Zierickzee	Zircxzee	Zierixee
borkerdom	Borndam		Bordendamme
duvenoort	Duvelant	Duveland	Duvelant
gouwe veere			Goude
Campen	Campen		Kampen
Wijsskercke	Witkerke	Westkerck	Wissekerck
Cortkenen	Cortkeem	Cortgeem	Kortkeem
ouwe vliet (3)			
Noort bevelant bewesterscelt	Noort Bevelant	Noort Beveland	Northbevelant
emelisse	Emelisse		Emelisse
cats	Cats	Cats	Cats
Suytvliet		Zuyt Vliet	Zuidvliet
ouwelant			
Oosterlant	Oosterlant	Oosterlant	Oistkerck (?)
Wolfersdijck bewesterscelt	Wolfersdyck	Wolfers Dyck	Wolfardsdijck
honghers dijcke	Hogersdyck	Honggersdyck	Hongersdyck
heyn rocxs		Noort Oort (?)	
De scenghen		Scheng	Scenghe
Sinte loes lant (4)		S. loostenlant	
vusewele			
borselhaeck	Borsele		West-Borsele
Westkerke	Westkercke	Wissenkercke (?)	Westkerke
threwyck	Tewich	Termisse	Tewic
holle stelle	Stel	Stelle	
Sinte katelinen	S. Cateline		S. Catherinekerke
Oestkercke	Oostkerke		Oestkerke
Dlant van borsel alias assenborch	Borsele		Oost-Borssele
De zweke			Zwake
Monsterkerke	Monster		Monster
Anskenerre			
heynkens Sant	Heinkersant	Heynkens Sant	Heynkenssant
Wolfedorp	Wolpersol		Wolboudsdorp
Couwedorp	Coudorpe	Coudorpe	Coudorp
Everinghen	Everingen	Everingen	Everinge
Ter loecht			
Elfsdyck	Eversdyck	Ellewers dyck	Ellewoudsdike
De honte	Honte	Den Hont	Honte
De stelle			
bochout	Bochoute	Bock houte	Boechoute
blijcksterte alias vucteers		Botersande	of Wevelsuaerde (?)
Vlaenderen	Flandria	Flandria	Vlaenderen
Ter noosen (Ter noolen)	Ter Nuesen (1579)	Ter Neuse	
De kercke ter molen			
Vraendyc	Vremdyck	Vreemdyck	Vroondyc
Willemskercke	Willemskercke	Willekenskerck	Williamskerke
De scelt	Scaldis fl.	Westerscholde fl.	Scelt
III. Duvelant bevesterschelt	Duvelant	Duveland	Duvelant

(1) Scharendyke, à deux heures au N O de Ziericzee

(2) Gat-van-Maye? Port tres fréquente cité en 1416 VAN DER AA. Aardr. Woordenboek der Nederlanden.

(3) En 1395-1460 il existe une paroisse Offliet mais il n'est pas possible de la localiser exactement BEEKMAN, p 67 — D'après REYGERSBERGH, Chron. Zeel., p 43 Vliete, antérieurement Nyenvliet, avec un château du XV^e siècle

(4) St JoosLand, sur la carte de Licon Rutg. Fac 1568 (Copie Rottiers 1823).

Zavenborch	Zuanenburch	Swanenburg	
ouwekercke	Ouwekercke	Oukerck	Ouwerkerke
nuwekercke	Nieuwerkercke	Nieuwerkerck	Nierkerke
Vianen	Vianen	Vianen	
Oesterlant	Oisterlant	Oosterlant	
De scenghen		Scheng	Scenghe
de reeten		Keeten	
hier vaert men naer hollant			
Stavenisse (1)	Stavenisse	Stavenisse	Stavenisse
den pluenpot (2)			
Sint anna lant	S. Annenlandt	S. Annenlant	
De Camere			Kamer
De reepe			
Sinte Mertensdijck	Martensdyck	S. Martensdyck	Ste Martijnsdijc
Westkercke	Westkercke	Westkerck	Westkerck
Poertvliet	Poortvliet	Poruliet	Poirtvliet
Scerpenisse			Scarpenisse
De Scelt	Scaldis fl.	Ooster Schelde	Scelt
Der Goest	Goess	Ter Goets	Goes
tver ter goest			
Ouwelant	Oudelande	Ouwelant	Oudelande
Cattendyck	Cattendyc	Cattend'jck	Cattendike
Wemelinghen	Weinelinge	Wemelingen	Wemeldinge
Berlant		Baerland	Baerlant
bakendorp	Bakendorp	Bakendorp	Baersdorp
Ter couwer herberghen			
De Zweeke toegedyct			
irzickerdam	Versickendam	Yrsickedam	Jeersic
irs'cker	Yersicken (Yrsuker)	Yrsick	
Sint Joes			
Cauwerke	Couwerke		Couwerke
loedycke	Lodijck		Loodyc
Duyvenee	Duyene		Duyenee
Rommezwale	Reijmerswale	Romerswael	Reijmerswael
de kercke van lodycke			
Bieselinghen	Bieselingen	Bieselingen	Biezelingē
De Zweeke			Zwake
Vimmieghen	Vinningen	Winningen	Vinninghe
Oeykenskercke	Oidckenskercke	Oydckenskerck	Oedekynskercke
Oestende			Oostende
Pullien			
Scoerdycke	Schoere	Schore	Schore
De plate te calfsteerte (3)			
De honte	Honte	Den Hont	Honte
hulster havene			Haven (?)
Ossenisse	Ossenesse	Oussenesse	Ossenisse
Ten Rebatte (4)			
Hulst	Hulst	Hulst	Hulst
Ter scueren			
Den dieric (5)			
tvians schuere			
Stuevelant	Stuesant	Stuvesandē	Stuvezant
axhavene			Haven (?)
Campen			
Aendyck	Aendyck		Aendyc
Nootenen	Noten	Noten	Notene
Samslach	Zaemslacht		Zaemslach
IV. Zeelant	Zelandia	Zeelant	

(1) Cette île fut peu après complètement inondée (1509) et resta flotter durant 90 ans. BEEKMAN, p. 96.

(2) Appelé aussi Pluympot et Plempot, bras de l'Escaut qui fut endigué en 1556. J. F. WILLEMS, p. 549.

(3) Également sur la carte de Zélande par Smallegange, mais rapprochée de la côte flamande.

(4) Construit par Louis de Male en 1358.

(5) De Dierik, prolongement de l'Yve. BEEKMAN, p. 59.

Ter tollen	Tolen	Tertolen	die. Toole
Tveer			
Venusdam			
Vosvliets hille geheeten foxorde (1)		Vossemaer (?)	Vosvliet
brabant	Brabantia	Brabantia	Brabant
Dit es de uterste bako van brabant			
den haelteren vliet nu toegedyct			
Tcasteel van haelteren	Halteren	Halteren	Halsteren
haelteren kercke			
berghen (2) -	Bergen op Zoom	Bergen op Zoom	Berghen
magoole			Machole (3)
Suyt bevelant	Zuijt Bevelandt	Zuyd Beveland	Zuitbeveland
Crunnighen	Cruningen	Cruningen	Cruninghe
Weerde	Werde	Weerde	die Warde
Jans Weerts	Hanswarts		
Onser vrouwen polder	Onser vrouwen	Onsen Vrouwen polder	
Nuwelant	Nieulande		Nieulande
Valkenisse	Valkenisse	Valkenisse	Valkenisse
tolhuys (4)	Tolsende		Tolhuys van Jeersikeroirt
Vinkenisse		Vinckenes	Vinkenisse
Wee wycxoert (5)		Weelo (?)	Wulfsoirt
Bontenisse	Hontenisse	Hontenisse	Hontenisse
Bolie			
Den polder van namen	Polder van namen	Namen	Polder van Namen
Muyt score			
Sancte lauwerens	S. Laurens	S. Laurens	St. Laureyns
brabant	Brabantia	Brabantie	Brabant
Sinte gertruden	S. Geertruydenberge	S. Geertruydenberg	
te vyf huysen		t' Huys	
borchvliet	Borchvliet	Borchvliet	Borgvliet
holdernisse	Hildernisse	Hildernisse	Hildernisse
Zoversberch			
Woensdrecht	Woensdrecht	Woensdrecht	Woensdrecht
De scelt	Schelde fl.	Schelde	Scelt
Tveer			
Ten brooke	Brouc		't Broec
Rellant	Rijlandt (Rielant)	Rillandt	Rielant
Der Creeken	Croek (Creeck)	Kreeck	die Kreke
Steenvliet	Steenbleij (Steenvliet)		Steenvliet
Onderlinghen	Oweringhen		Ouderdinghe
flooxs eters			
inckel noort	Inckelen oirt (Inckelenort)		Hinkelenoirt
Tveer			
den aggere	Agger	Agger	die Agger
Tbat	tBadt (Bat)	Bath	Bat
boem Crecke			
De honte	Honte	Den Hont	Honte
Saeftinghen tslot	Saeftingen	Saftingen	Saeftinghe
Tdorp van saeftinghen			Saeftinghe
Vlaenderen	Flandria	Flandria	Vlaenderen
De kercke van Saeftinghen			
De doolen (6)	Doel	Den Doel	Doel
Cazewele	Cansuweele	Casuweele	Casueele
den agger	Agger	Agger	die Agger
Ossendrecht	Ossendrecht	Ossendrecht	Ossendrecht

(1) Sur l'original à Bruxelles on lit en outre, dans le cours d'eau tout près Vosmeertvaert, et à côté des maisons, au-dessus de la potence Eendrecht.

(2) Berghen op Zoom, sur la pièce à Bruxelles.

(3) Bras nord-ouest du Vernoudsee, en face d'Eendracht. D'après BEEKMAN, p. 53, qui cite Hollestelle. Plus correctement sur la carte de Zélande au 12e siècle, par Jacob Utrecht Dresselhuys, qui a situé Machole en face de Bergen-op-Zoom.

(4) Vis-à-vis de Bergen-op-Zoom. Cette jolie construction est le bureau de douane d'Irsikeroord, où fut perçu le péage de l'Escaut.

(5) Sur l'original à Bruxelles Weerwycxpoert Weerwycxoert.

(6) Den Doelen, sur l'original à Bruxelles.

	berendrecht	Berendrecht	Berendrecht	Berendrecht
	Jaquens veer			
	Santvliet	Santvliet	Santvliet	Santvliet
	brabant	Brabantia	Brabantia	Brabant
	lilloe	Lilloo	Lillo	
	lillo thaven		Out Lillo	
	Stock achter de plate			
	de scelt	Schelde fl.	Schelde	Scelt
	Retenisse verdroncken lant		Ketenesse	
	De doolen	Doel	Den Doel	Doel
	Vlaenderen	Flandria	Flandria	Vlaenderen
	Keldrecht	Kieldrecht	Kieldrecht	Kieldrecht
	Te venten	Verbrouck (?)	Verrebroeck (?)	Verrebroec
	Het casteel van beveren	Beveren	Beveren Cast.	Beveren
VII.	Oerdam	Oordam	Oordam	
	Coestelle			
	brabant	Brabantia	Brabantia	
	Oesterwele	Oisterweele	Oosterweel	
	De Scelt	Schelde fl.	De Schelde	
	blockerdyck		Blockersdyck	
	Calloo	Calloo	Callo	Calloo
VIII.	Marcxhem	Merxem	Merxem	
	Sancte Willeboert	S. Willebort	S. Willebort	
	hantwerpen	Antwerpen	Antwerpen	
	De Scelt	Schelde fl.	Schelde	
	Tver teghen Antwerpen over	gheheeten		
	tver van Zwyndrecht	Tveer-Swyndrecht	Tveer	Zwyndrecht
IX.	baghnhof			
	berscoit			
	Satroisen			
	brabant	Brabantia	Brabantia	
	hooboken	Hoboken	Hoboken	
	theilich cruys van hooboken			
	Watermolen			
	De scelt	Schelde fl.	Schelde	
	Ter borch (1)	Borch	Burcht	
	Outena		Altena	
	Cruybeke	Cruybeke	Crubecke	
X.	blochuys			
	Callebeke		Calbeck	
	Callebeke steenhoven			
	Sinte bernaerts	S. Bernart	S. Bernaert	
	Scelle	Scelle	Schelle	
	Vlaenderen	Flandria	Flandria	
	Basele	Basele	Basselee	
	Rupelmonde	Rupelmonde	Rupelmonde	
	Brabant	Brabantia	Brabantia	
	Tolhuys int Wiel	Tolhuys	Tolhuys	
	Alhier vaert men naer Mechelen bruesel etc.			
	Hier vaert men naer ghent dermonden aelst etc.			

(1) Borch. sur l'original de Bruxelles.

LEGENDE AU VERSO DU DERNIER FRAGMENT
DE LA COPIE A ANVERS

In dese carte staet gefigureert den cours vanden Schelt beginnende omtrent Ruplemonde ende den tholhuysse daertegens overe liggende, dezelve Schelt loop hebbende naer die slincke handt by Saeftingen tot inde Honte, de zelve duerende toter Sluys, ende die voorscreven Schelt, naer die rechte hand loopende duer Zeellant tot inde zee, op welcke Schelt ende Honte voorscreven die steden dorpen, sloten, kercken, blockhuysen, heylanden, zanden e&, zo wel in Brabant, Vlaendren, Zeeland staende ende daer omtrent liggende staen, ende zyn in dese voorscreven carte genoteert ende begrepen. De welcke is in manieren van copie gemaelt ende gecontrefayt, jegens eene andere, in papiere zynde, geexhibeert auctentyclyck, byden procureur general ons eertshertooche Philips e&, ende in zynen naem als aenliggerere jegens die van berghen met hueren adherenten, als verweerders ter andere zyden, in materie van tholle e&. De welcke originale carte, metten processe daerof zynde, es gebleven onder den greffier van Brabant. Ende want ic dese copie naer neertstige collacie gedaen, hebbe die selve metter originale carte voorscreven bevonden concorderende, Zo hebbicse onder geteekent met mynen gewoenlycken handteekene, den lesten dach van februario anno XVc viere.

ANNEXE I.

SENTENCE DU PROCES RELATIF AU PEAGE SUR
LA HONTE en 1504, 11 octobre : (Commencement et fin)

(Commencement) :

Philippe etc. A tous ceulx qui ces presentes verront Salut. Come despieca de la part de noz bien amez les Gens des trois estatz de nostre pays et duché de Brabant eust esté exposé par certaine leur requeste que la riviere de la Honte partant de la mer et faisant passage a tous marchans jusques en nostre ville d'Anvers avoit de tout temps esté et encoures estoit ung fermier publicq et francq appertenant au duc de Brabant, Et que ainsy feust et avoit aultresfois esté déclaré tant par sentence arbitrale de l'an mil IIc LXXVI confirmée en l'an mil IIIc XLIII par le Duc Jehan de Brabant et par Guillaume Conte de Hollande.

(Fin) : Scavoir faisons que veu et visité en icellui nostre grand Conseil ledict proces et tout ce que appelez par icelluy appert, et prins a icelle visitation faicte, certains notables personnaiges jusques au nombre de six, de noz consaulx de Brabant, de Flandre, et de Hollande, et considéré tout ce que faict

a veoir et considerer en ceste partie, et que poeult et doibt mouvoir, Nous a grande bonne et meure deliberation de Conseil, Avons par ceste nostre sentence diffinitive, et pour droict, mis et mettons les appellations et impetrations d'une part et d'autre au neant, sans amende, et sans despens. Et en faisant droict en oultre sur cedit proces, Disons et declairons que la Conté de Zelande, a droict de lever et cœuillir par luy, *ses fermiers, recepveurs et commis son tonlieu de Ghervliet, et de Yrskeroert generalement sans riens excepter, par tout son pays et Conté de Zelande, cours d'eaues et strooms d'icelluy, Aussi bien la Honte que aultres quelz quilz soyent, ou comment quilz se nomment.* Et ce de toutes navires, denrees et marchandises queles quelles soyent, ou de quelle part quelles viennent, appartenans a marchans non francqz, qui en allant, venant montant, descendant et passant atouchent, *aucuns des cours deaues et strooms dessusdictz La Honte ou aultre.* Et que semblablement le Conte de Zelande a droict de mettre ses wachtes et gardes par *chascun des dessusdictz strooms et cours deaues, aussi bien la Honte que aultres, et generalement sans riens excepter partout* sondict pays et Conté de Zelande, pour par le moyen desdictz wachtes et gardes de tant mieulx et plus facilement recouvrer, recevoir, et faire entierement venir eus les deniers et le droict d'icelluy son tonlieu. Et condempnons lesdictz des Estat de Brabant impetrans a nous rendre et restituer tous les dommaiges et interestz que feuz nos predecesseurs, et nous avons soustenu et souffert par leur moyen et empeschement, depuis le commencement et meismes depuis l'an quarante trois dernier. Et lesquelz dommaiges et interestz, nous reduisons et moderons de gré a la somme de dix huict mil florins d'or Philippe. Et pour ce que par ce proces est souffissamment apparu des excez commis et perpetrez par lesdictz d'Anvers, Anthonie van Zittert, et messire Jehan d'Ymersele et aultres, Nous condempnons lesdicts d'Anvers pour amende et reparation envers nous en la somme de huict mil florins d'or Philippe, Et en suspendant ledict Anthonie van Zittert de son office d'huissier, Ordonnons que icelluy Anthonie et tous aultres particuliers quy se sont meslez des excez dessusdictz, seront adjournez en personne en la Court de Ceans, a certain et competent jour, pour respondre a telles fins et conclusions que le Procureur voldra prendre contre eulx, et chascun d'eulx. Et sy reservons a Cornille Berthelz, Henry Breen, et leurs consors injuriez et interessez leur action d'injure, et d'interest contre les injurians et interessans dessusdictz pour la pouvoir intenter en ladicte Court de Ceans, toutesfois que bon leur semblera par la forme et maniere qu'il appartiendra, et aussy que faire se

debra par raison. En tesmoing de ce nous avons faict mettre nostre seel a ces presentes. Donné en nostre ville de Malines, le unsiesme jour d'octobre, l'an de grace mil cinq cens et quatre. Desoubz estoit escript Extraict du Registre aulx sentences extendues du Grand Conseil du Roy nostre Sire de tel an que dessus, et trouvé y concorder, et soubz signé J. Buisset. — Plus bas estoit aussy escript: Collationné avecq la copie ou extraict soubzsigné comme dessus, et trouvé concorder par moy Notaire soubz signé Resident a Bruxelles. Signé J. van Hame.

Et sur le dos estoit escript : Copye autentyck van zeker vonnis gewesen int feijt vander gerechticheyt vanden generaelen stroom vanden groten Watertol van Zeland Yrsickerort gewesen Inden grooten Raed tot Mechelen den XIen dach octobris anno 1504. Cotte F.

(au verso :) Vonnis vanden tol opter Honten de 1504 11 Octobris.

ANNEXE II.

VUE PANORAMIQUE DE ZELANDE, CONSERVEE AU MUSEE PLANTIN-MORETUS.

Sur papier ; 30 feuilles collées ensemble, mesurant 10,237 m. sur 0,43 m. Partiellement coloré, tracé à la plume et à la craie noire. Bordure noire entourant la majeure partie, de la pièce comme sur la carte des archives d'Anvers. Au dos, à l'encre noire : *Zelandiae discriptio, Stucken van Zeelant*. La dernière partie, environ trois mètres, contient des figures de bateaux, de poissons, etc. avec les côtes d'Anglia, de Hitlandia et de Phari-lia. Au verso, des esquisses presque effacées de navires et de paysages. Ces trois mètres ont été ajoutés après coup : ils ne sont pas colorés, non encadrés, et les feuilles n'ont que la moitié de la grandeur des autres. Filigrane : grande main avec feuille de trêfle aux doigts, fleur-de-lys au bras. Les autres fragments ont comme filigrane : DR dans une pomme de pin. Après les trois mètres, au verso, en caractères anciens : « Dit stuck moet lanck syn 13 ellen ». Collé au moyen d'une épreuve d'imprimerie, contenant une légende des plans-vues, par Antoine van den Wyngaerde, des localités St. Quentin, Ham et le Chatelet : (opge) geven, den VI Septemb. 1557. (Antonis van den) Wijngaerde, gheboren binnen (Antwerpen, des) Co. Ma. Schilder, hevet by des (selven Ma.) bewel na dleven gheteeckent ende ghesneden. (Met Privi) legie ses iaren duerende. — S. Quintijn...

L'auteur de la carte est peut-être Antoine Van den Wyn-
gaerde. Au palais du Prado, à Madrid, il y avait en effet en 1582,
de sa main, une série de cartes-plans de l'archipel Zélandais,
avec villes et ports, peintes pour le roi Philippe. Le panorama
appartient donc probablement à l'année 1560 (1).

Les légendes qui se trouvent sur la pièce sont les suivantes :

1° Walachia Zeelandia distant ab Anglia 30 migliari.
Quæ navigatione 24 horarum pernavigantur. Walachia habet a
Pharilia (Feröer ?) 35 Hitlandia Insula (Ysland ?) miliari 200
Quæ intra dies 6 navigio tranfretari possunt.

2° Van Soutelande tot West Cappelle Ist lanck 1300
Roeden. A Zoutlandia usque ad Wescappellam patet in lon-
gum 1300 mensuras.

3° Van Dycxhoucke tot Soutelande Ist lanck 1300 Royen.
A prenomato Vico Dyckxhoucke Zoutelandiam usque 1300
mensure sunt.

4° Ab oppido Vlyssingiam usque ad Vicum communiter
nominatum Dycxhoucke mesure 1059 habentur. Van Vlissin-
gen tot Dycxhoucke Ist lanck 1059 Royen.

5° Van Rammekens tot Vlissingen Ist lanck 1285 Royen.
A statione et littore vulgariter dictus Rammekenshoot Vlyssin-
giam usque patet in longum mensuras 1285.

6° Ab prenomato Castello Zeburgo usque ad Locum vul-
go dictum Rammekens in Longitudine mensuras 375 patet. Van
Zeenbourck tot de Rammekens ist lanck 375 Royen.

7° Ab Welsingiam usque ad portum communiter dictum
Banckaertshoeck eo locy ubi nunc Castellum marinum habe-
tur, patet in longum mensuras predictas 437. Van Welsingen
tot Banckaertshouck waer nou tkasteel van Zeenbouch staet
ist lanck 437 Royen.

8° A Neoportum Welsingiam usque numerantur mesure
ut supra 400. Van der Nieuwer haven tot Welsingen ist lanck
400 Royen.

9° A prefato loco Mortorio usque ad Neoportum 462 nume-
rus mensurarum predictarum est. Van Mortiere tot de Nieu-
wer haven ist lanck 462 Royen.

10° Ab Armoria ad portum usque vulgariter dictum Mor-
torium, mensurae 430 sunt. Van Armuyen tot den Mortiere ist
lanck 430 Royen.

11° Vander Veren tot Armuyen is lanck 762 Royen. Atque

(1) A comparer avec *Licon Rutg. Fac. Anno 1568. Gecopieerd na de
origineele Kaart berustende ter greffie van de stad Goes. de Col. B.
B. A. Rottiers fec. aq. fort A° 1823.*

a Vera ad Vicum Armoriam spatium 762 predictatum mensurarum est.

12° Beverlandia Aquilonaris. Noort Beverlant.

13° Vanden polder tot der Veren ist lanc 1612 Royen. A littore prefato usque ad oppidum Veram in longum mensuras 1612 patet (met lengtenschaal).

14° Terra Scovinia. Dlant vander Scouwen.

15° Van Westhoven tot aent ierste hoot vanden polder ist lanc 2330 Royen. A Westhovia usque ad littus proximum vulgo dictum den polder patet in longum 2330 mensuras, quarum singulas pedibus constant vicenis.

16° Van Donburch tot Westhoven ist gemeten 700 Royen. A Donburgo Westhovia usque 700 mesure computantur.

La reproduction qui suit, a été faite d'après la copie, sur parchemin, des Archives d'Anvers, sauf le dernier fragment (à partir de la vue d'Anvers) qui est emprunté à l'original, conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. Le reste de l'original était inutilisable.





